

## **Aux membres de la Fédération des femmes du Québec Élections au Conseil d'administration 2019 — Assemblée générale annuelle**

### **Contenu du bulletin**

1. Mot de bienvenue du comité d'élection
2. Besoin d'aides scrutatrices lors de l'AGA
3. Dates importantes : Droit de vote
4. Dates importantes : Soumission de candidatures
5. Conditions d'éligibilité
6. Aide-mémoire des dates importantes

### **1. Mot de bienvenue**

Bonjour, nous sommes le comité d'élection nouvellement formé, nous sommes heureuses de pouvoir nous investir dans la Fédération des femmes du Québec. Le but de ce comité est d'organiser les prochaines élections au conseil d'administration de la FFQ. Nous ferons, à cette fin, notre possible pour que tout se déroule convenablement.

En cette période électorale à la Fédération des femmes du Québec, nous souhaitons vous faire part de quelques informations importantes pour le bon déroulement des élections. Nous voulons aussi vous inviter à nous contacter si vous avez des questions à propos des élections.

Marie-Hélène Beaudoin, présidente  
Justine Roy, secrétaire  
Laurence Gagnon, scrutatrice

### **2. Besoin d'aides scrutatrices**

Afin de nous aider lors de la tenue des élections, nous aurions besoin de trois (3) aides scrutatrices. Leur rôle consiste à soutenir les scrutatrices à la table de scrutin, au moment des élections, pour vérifier les droits de vote et rayer les noms sur la liste des électrices à mesure qu'elles exercent leur droit de vote. Il n'y a pas d'implication nécessaire en dehors du jour de l'élection. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez nous joindre à l'adresse courriel suivante : [elections@ffq.qc.ca](mailto:elections@ffq.qc.ca).

### **3. Dates importantes : Droit de vote**

Nous souhaitons d'abord vous rappeler l'**importance de renouveler votre adhésion si vous désirez voter le 26 mai prochain**. Le renouvellement doit être envoyé par la poste ou par internet à l'aide [des formulaires en ligne](#), au plus

tard sept (7) jours ouvrables avant l'AGA. Sinon, vous pouvez apporter votre paiement au premier jour de l'AGA, soit le 25 mai 2019.

**Toute nouvelle membre individuelle a droit de vote si elle a soumis sa demande d'adhésion au plus tard le 10 avril 2019**, soit 45 jours avant la tenue de l'AGA.

#### **4. Dates importantes : Soumission de candidatures**

**Plusieurs postes sont ouverts au CA.** Nous vous invitons à soumettre votre candidature en remplissant [le formulaire prévu](#) à cet effet, qui se trouvera bientôt aussi sur notre [site web](#). Les membres actuelles du CA vous confirmeront que les réunions sont fort stimulantes. N'hésitez pas alors à présenter votre candidature, pour participer pleinement à l'épanouissement d'un des plus grands organismes en défense des droits des femmes au Québec!

Voici une liste des postes au CA qui sont en élection :

- la présidente;
- une trésorière;
- la vice-présidente aux régions;
- une représentante aux groupes locaux;
- une représentante aux groupes nationaux;
- deux représentantes aux groupes régionaux;
- deux responsables croisée des oppressions;
- une représentante des membres individuelles.

L'AGA sera également l'occasion d'élire les co-responsables pour chacun des [comités de travail](#).

**La date limite pour soumettre sa candidature au poste de présidente est le 26 avril 2019, au plus tard à 17 h.** Vous devez remplir [le formulaire en ligne](#) et nous le renvoyer sur [elections@ffq.qc.ca](mailto:elections@ffq.qc.ca) ou à l'adresse postale suivante : 469 rue Jean Talon Ouest, bureau 319.

Pour **soumettre votre candidature pour les autres postes au CA**, vous pourrez remettre le formulaire dûment rempli, bientôt disponible, la veille de l'élection du 26 mai, soit au plus tard le 25 mai (1er jour de l'AGA) à 16 h.

#### **5. Conditions d'éligibilité**

Pour être éligible à titre de candidate aux élections, **une nouvelle membre individuelle ou associative** doit être devenue membre et avoir acquitté sa cotisation au plus tard le **24 février 2019**. **Une ancienne membre** n'est pas

obligée d'avoir payé sa cotisation pour cette date ; il suffit qu'elle l'acquitte **avant l'ouverture de l'assemblée générale.**

Aussi, nous rappelons que **toute déléguée d'une nouvelle membre associative ou individuelle** doit être membre **depuis au moins 90 jours** avant la tenue de l'assemblée générale, soit depuis le 24 février 2019 , pour être éligible au conseil d'administration.

Pour être éligible comme **co-responsable d'un comité de champ d'action**, une nouvelle membre associative ou individuelle doit être membre depuis le 10 avril 2019, **soit au moins 45 jours**, avant la tenue de l'assemblée générale.

## 6. Aide-mémoire des dates importantes

Dates limites	
24 février 2019	Date limite pour l'adhésion pour une nouvelle membre associative ou membre individuelle qui souhaite être éligible à un poste au conseil d'administration.
10 avril 2019	Date limite pour une nouvelle adhésion d'une membre souhaitant avoir le droit de vote à l'AGA.  Date limite pour une nouvelle adhésion d'une membre souhaitant être co-responsable d'un comité de champ d'action.
26 avril 2019	Date limite pour soumettre sa candidature au poste de présidente.
25 mai 2019	Date limite pour soumettre sa candidature pour un poste au conseil d'administration.  Date limite pour soumettre sa candidature comme co-responsable de comité.

25 mai 2019	Date limite pour le paiement d'un renouvellement de l'adhésion en personne.
----------------	---

**Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter au [elections@ffq.qc.ca](mailto:elections@ffq.qc.ca)**

**Il vous est également possible de consulter les [Statuts et règlements](#) de la FFQ.**

**Solidairement,**

**Le Comité d'élection**